# Formules type de conditions générales d'exécution des marchés privés de travaux (clients consommateurs)

Afin de mettre à la disposition des entreprises artisanales du bâtiment des modèles de conditions générales dans leurs relations avec une clientèle de consommateurs, des formules vous sont proposées. Elles ont été actualisées pour intégrer les obligations résultant de la loi Hamon du 17 mars 2014. Cet outil permet aux entreprises de présenter à la clientèle de particuliers les conditions dans lesquelles devra se dérouler le marché. Il s'agit de simples propositions que l'entreprise peut sélectionner ou adapter et compléter les mentions en italiques entre parenthèses, certaines mentions étant cependant obligatoires.

Mais, ces modèles ne sont pas adaptés aux marchés faisant l'objet d'une réglementation particulière tels que contrats de construction de maison individuelle (CCMI), marchés publics.

Des annexes complètent ces formules pour apporter un outil très complet aux entreprises, tant à la conclusion du marché (barème de prix, démarchage à domicile, choix du financement), qu'en cours de marché (avenant) et à la fin du marché (réception des travaux).

Le dossier est composé des documents suivants :

- Une formule simplifiée de conditions générales et sa notice d'utilisation ;
- Une formule développée de conditions générales et sa notice d'utilisation ;
- Un modèle de tarif des interventions de l'entreprise ;
- Une annexe relative au financement des travaux ;
- Une annexe relative aux contrats hors établissement (démarchage à domicile) ;
- Un modèle d'avenant au devis ;
- Un modèle de procès-verbal de réception de travaux.

*Pour l'utilisation de ces outils, l'entreprise va adapter et compléter la formule choisie selon ses besoins et séparer la formule de la notice. La notice n'est pas destinée au client ! Les « en-tête » et « pieds de page » sont également à retirer ; ils sont uniquement destinés à faciliter le classement et la recherche des divers documents du dossier.*